

la CEE en matière d'importation de semence. La décision de la CEE de concentrer les inspections aux points d'expédition est bien perçue, et elle ne devrait pas causer de problèmes aux exportateurs canadiens.

Les difficultés que nous éprouvons depuis toujours à maintenir l'accès de nos pommes de terre de semence au marché de la CEE fournissent un exemple des problèmes que pourrait entraîner l'harmonisation des règlements phytosanitaires. Pour le moment, on ignore si l'actuel système de dérogation aux normes de la CEE pour les produits dont certains pays membres ont besoin sera maintenu. S'il devait disparaître, cela nuirait à l'exportation de certains produits canadiens, tels que les pommes de terre de semence et les graines de soya.

Législation sur les aliments

Dans ce domaine, cinq directives générales sont à l'étude :

1. additifs;
2. matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les aliments;
3. étiquetage des aliments;
4. alimentation particulière; et
5. procédés de transformation, échantillonnage, inspection et irradiation des aliments, nouveaux aliments issus de la biotechnologie, etc.

L'objectif est de fournir un cadre à l'intérieur duquel on pourrait parvenir à une entente sur un traitement uniforme, sans exception, dans tous les Etats membres, ce qui supprimerait toutes les barrières techniques au commerce.

Les Etats membres ont convenu en principe de reconnaître mutuellement leurs normes nationales, mais il reste beaucoup de travail à terminer sur des questions telles que les additifs permis, les teneurs en résidus, les matériaux réputés sans danger en vertu de la Loi de la CEE, et le libellé exact à utiliser pour informer les consommateurs sur ce qu'ils achètent. De toute évidence, les exportateurs canadiens de produits alimentaires tels que le miel, les produits de l'érable, les fruits et légumes en conserve et surgelés pourraient avoir à assumer des coûts supplémentaires pour se plier à ces nouvelles normes. En revanche, une fois ces normes satisfaites, les ventes aux douze Etats membres à l'intérieur de la CEE se trouveront facilitées. A l'heure actuelle, les normes varient d'un Etat à l'autre, ce qui complique la mise en marché et la promotion des produits à la grandeur de la Communauté.